



1er cycle DNSPM/Bachelor-Licence-DE

Admission

Le recrutement en 1^{er} cycle Musique au CNSMD de Lyon s'effectue par voie de concours sur épreuves et, pour la composition, sur dossier et entretien. Les épreuves ne sont pas publiques. Aucun diplôme n'est requis pour faire acte de candidature. Le candidat devra être âgé de 16 à 30 ans.

Voir [ici](#) pour plus d'informations sur les admissions.

Cursus DNSPM

Les études du CNSMD de Lyon sont des études à plein temps. L'assiduité aux différents enseignements est obligatoire.

Unités d'enseignement pour les DNSPM

Les études s'organisent autour de quatre Unités d'Enseignement (UE) regroupant la plupart des disciplines actuellement enseignées au CNSMD de Lyon. Les quatre Unités d'Enseignement sont les suivantes :

- UE 1. [Discipline principale](#) (faisant l'objet du concours) : instrument, voix, écriture, direction de chœurs, composition
- UE 2. Disciplines de connaissance et pratiques associées à la discipline principale.
- UE 3. Discipline d'enseignements transversaux comme culture musicale (analyse appliquée, analyse XX^e, histoire de la musique, art et civilisation, écriture et analyse musique ancienne, écriture, ethnomusicologie, bases scientifiques des techniques nouvelles, etc.), langue vivante, aspect pratiques du métier.
- UE 4. Enseignements au choix de l'étudiant parmi les enseignements collectifs du CNSMD, des établissements partenaires du CHELS (ENS, Sciences Po, école Centrale, VetAgro Sup), cours de Licence Lyon2

Voir [ici](#) la liste des disciplines s'ajoutant à la discipline principale.

Évaluations

Les évaluations s'organisent par semestre et font largement appel au contrôle continu. Comme à l'Université, l'obtention de points crédits (ECTS) valide chaque matière.

Voir [ici](#) pour plus d'informations sur les évaluations.

Les échanges ERASMUS sont encouragés par cette clarification au niveau européen.

CURSUS BACHELOR



Les études du CNSMD de Lyon sont des études à plein temps. L'assiduité aux différents enseignements est obligatoire.

Unités d'enseignement du Bachelor Culture musicale

Les études s'organisent autour de quatre Unités d'Enseignement (UE) regroupant la plupart des disciplines actuellement enseignées au CNSMD de Lyon. Les quatre Unités d'Enseignement sont les suivantes :

- UE 1. Métiers de la culture musicale et leurs aspects pratiques
- UE 2. Disciplines de connaissance et pratiques associées : analyse appliquée, analyse XX^e, histoire de la musique, art et civilisation, écriture et analyse musique ancienne, écriture, ethnomusicologie, bases scientifiques des techniques nouvelles.
- UE 3. Discipline d'enseignements transversaux comme langue vivante, aspect pratiques du métier, etc
- UE 4. Enseignements à choisir par l'étudiant dans une liste indiquée.

Évaluations

Les évaluations s'organisent par semestre et font largement appel au contrôle continu. Comme à l'Université, l'obtention de points crédits (ECTS) valide chaque matière.

Durée

Le 1^{er} cycle Musique est d'une durée de trois ans qui peut être compressible en fonction des acquis précédents de l'étudiant.

Il permet l'obtention du Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (DNSPM) après un récital public avec jury (épreuves publiques de fin de cycle) ou du Bachelor de culture musicale. Le passage en 2^e cycle est également conditionné par le dépôt d'un projet de recherche.

Diplômes

Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (DNSPM)

Le Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (DNSPM) est délivré par le directeur de l'établissement aux étudiants ayant obtenu 180 points de crédits.

Bachelor de culture musicale

Le bachelor de culture musicale est délivré par le directeur de l'établissement aux étudiants ayant obtenu 180 points de crédits.



Diplôme d'État de professeur de musique

Les étudiants en cours de cursus en DNSPM ou Bachelor au CNSMD de Lyon, peuvent accéder à la formation au diplôme d'État de professeur de musique.

La formation menant à l'obtention du diplôme d'État est construite en articulation avec le parcours DNSPM/Bachelor.

Elle est accessible par voie de concours une fois la première année de DNSPM/Bachelor accomplie et validée intégralement.

Elle est proposée dans les disciplines suivantes :

(en référence à l'arrêté du 6/01/2017 (modifiant celui du 5/05/2011) définissant les conditions dans lesquelles les établissements d'enseignement supérieur sont habilités à délivrer le diplôme d'État)

Enseignement instrumental ou vocal

Domaines :

- classique à contemporain (options : instruments concernés)
- musique ancienne (options : instruments concernés)

Accompagnement (option : musique)

Direction d'ensembles (option : ensembles vocaux)

Culture musicale

Écriture

Création musicale contemporaine (options composition instrumentale et vocale, composition électroacoustique sur support et temps réel, musique mixte).

[> en savoir + sur le Diplôme d'État](#)

Licence de musique

Par convention avec l'Université Lumière Lyon 2, les étudiants du CNSMD de Lyon titulaires du baccalauréat, s'ils le souhaitent, pourront obtenir, parallèlement à leur 1er cycle musique, une licence de musique. Ils devront procéder en 3^e année, à une double inscription à l'Université Lyon 2 et au CNSMD de Lyon.